

Image not found or type unknown



Intrusion sur terrasse privative

Par **micHEL64800**, le **28/11/2016** à **17:54**

Bonjour

Nous avons installé une barrière bois haute de 1.20 m sur notre terrasse privative, que le syndic par la suite nous a demandé d'enlever, après discussion avec eux nous avons envisagé de rebaisser cette barrière à 25cm au dessus du muret qui entoure la terrasse et a l'intérieur et de poser des bacs à fleurs pour la faire disparaître, mais l'agence qui gère l'appartement a décidé d'envoyer deux ouvriers démonter la nouvelle barrière et de l'emporter ceci en notre absence sans huissier et sans aucun titre exécutoire du tribunal. En avez-t'il le droit car pour moi c'est une violation de domicile et même un vol puisque il ont emmenés tous les éléments de cette barrière qui m'appartient?